

[Secrétariat](#)[La langue française](#)[Corpus lexicaux](#)[Publications](#)[Brochures](#)[▶ Rapports](#)[Liens](#)

Rapports

[Retour](#)

LE FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE ENJEU DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Le français, langue commune -Enjeu de la société québécoise, rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française, ministère de la Culture et des Communications, Québec, 1996, 319 p.

Le Comité interministériel sur la situation linguistique a rendu public, le 22 mars 1996, son rapport sur la situation de la langue française au Québec. Créé le 7 septembre 1995, ce comité avait reçu le mandat de réaliser un bilan de la situation de la langue française au Québec où on décrirait et analyserait l'évolution de la situation depuis l'adoption de la Charte de la langue française, dans différents domaines de l'aménagement linguistique.

Un document de 319 pages a ainsi été produit. Nous vous présentons ci-dessous la table des matières du rapport. Certaines sections ont fait l'objet de fiches d'information, celles-ci sont accessibles par lien hypertexte. Toutefois, si vous désirez obtenir le rapport complet vous pouvez vous adresser au Secrétariat .

Table des matières

1. Évolution de la législation linguistique
2. Évolution de la population selon la langue
3. La situation de la langue française
 - 3.1 La langue du travail
 - 3.2 La francisation des entreprises
 - 3.3 La langue du commerce et des affaires

3.4 [La langue de l'Administration et des organismes parapublics](#)

3.5 [La langue de l'enseignement](#)

3.6 [La langue de l'intégration des immigrants](#)

3.7 [La langue des pratiques culturelles](#)

3.8 [Le français dans la mondialisation des échanges et de l'information](#)

4. [La qualité et la maîtrise de la langue](#)

4.1 [La norme du français](#)

4.2 [L'apprentissage du français, langue maternelle et langue seconde](#)

4.3 [La qualité du français dans les milieux de travail](#)

4.4 La qualité du français dans d'autres milieux

5. Synthèse et conclusion

5.1 Résumé des principaux constats

5.2 Synthèse et conclusion

[Haut de la page](#)

Québec 

[Secrétariat](#)[La langue française](#)[Corpus lexicaux](#)[Publications](#)[Brochures](#)
[Rapports](#)[Liens](#)

Rapports

[Retour](#)

ÉVOLUTION DE LA POPULATION SELON LA LANGUE

Le Comité interministériel sur la situation linguistique devait vérifier si les prévisions démographiques des années 70 s'étaient réalisées en 1995 ou allaient se réaliser au cours des années à venir. C'est dans cette optique que le Rapport dudit comité fait un bref survol de la situation démographique, détermine les principaux facteurs négatifs pour la langue française et présente les tendances d'avenir de l'évolution démographique du Québec.

La situation démographique du Québec

La proportion de Québécois qui ont adopté le français comme langue d'usage (langue parlée à la maison) est demeurée relativement stable à 83 %.

Par contre, dans l'Île-de-Montréal, cette proportion continue à diminuer : elle n'atteint plus que 58 %, la population de langue anglaise s'élevant à 25,7 % et la population de langue maternelle "autre" à 15,9 %.

Dans l'ensemble du Québec, on observe une progression de la connaissance du français, qui passe de 89 % à 94 % en 20 ans. La connaissance du français a augmenté aussi bien chez les anglophones que chez les allophones : le pourcentage d'anglophones capables de soutenir une conversation en français est passé de 37 % à 59 % entre 1971 et 1991. Chez les allophones, ce pourcentage est passé de 47 % à 69 %.

Les facteurs négatifs pour la langue française

Le taux de fécondité de la population de langue maternelle française a continué de baisser au cours des années 70 et 80, pour atteindre 1,5 en 1981-1986 et 1986-1991, pour remonter au-dessus de 1,6 en 1990 et garder par la suite une certaine stabilité.

Les facteurs démographiques à l'oeuvre, dont l'immigration internationale, ne jouent pas ou jouent peu en faveur du groupe francophone.

Les tendances d'avenir de l'évolution démolinguistique

Selon certains scénarios, le pourcentage de personnes ayant le français comme langue d'usage dans l'île-de-Montréal passera sous la barre des 50 % dans une quinzaine d'années ou, au mieux, dans une trentaine d'années.

Par ailleurs, il faut ajouter que ces prévisions doivent être tempérées par le fait qu'en utilisant uniquement les données relatives à la langue maternelle et celles relatives à la langue d'usage, on ne tient pas compte des personnes d'une autre langue (de langue maternelle ou de langue d'usage) qui utilisent le français dans la plupart de leurs communications publiques et adhèrent aux objectifs de la vie collective en français.

Pour plus amples renseignements, consulter :

Le français, langue commune - Enjeu de la société québécoise, rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française, ministère de la Culture et des Communications, Québec, 1996, chap. 2, p. 43 - 59.

[Haut de la page](#)

Québec 

[Secrétariat](#)[La langue française](#)[Corpus lexicaux](#)[Publications](#)[Brochures](#)[▶ Rapports](#)[Liens](#)

Rapports

[Retour](#)

LA LANGUE DU TRAVAIL AU QUÉBEC

La Charte de la langue française a promulgué le droit fondamental de tout Québécois de travailler en français (article 4), visant ainsi à faire du français "la langue normale et habituelle du travail" (préambule). Après dix-huit ans, trois constats ont pu être faits : les francophones occupent de plus en plus la place qui leur revient, les revenus des francophones se sont redressés de façon notable et le français au travail a augmenté.

Les francophones occupent de plus en plus la place qui leur revient

Ce constat découle de l'examen de plusieurs recherches qui démontrent que, dans les grandes entreprises de l'ensemble du Québec, le pourcentage de postes de hauts dirigeants obtenus par les francophones a augmenté de façon significative. Par ailleurs, malgré ces progrès encourageants, on constate que la représentation des francophones dans ces postes de direction est toujours inférieure au poids qu'ils occupent dans la population et que les hauts dirigeants francophones sont toujours concentrés dans les entreprises francophones.

Les revenus des francophones se sont redressés de façon notable

Le lien historique entre travailleur francophone et faible revenu n'existe plus aujourd'hui. En effet, si en 1970, dans la région métropolitaine de Montréal, les anglophones unilingues ou bilingues gagnaient 8 % de plus que les francophones bilingues et 16 % de plus que les francophones unilingues, en 1990, la situation s'était grandement améliorée. Les anglophones unilingues ou bilingues gagnaient alors seulement 3 % de plus que les francophones unilingues et ils étaient même devancés par les francophones bilingues qui gagnaient 4 % de plus qu'eux.

Le français au travail a augmenté

Le français au travail a augmenté partout au Québec. Par contre, on a aussi observé qu'à Montréal, le français est encore loin d'être la langue normale et

habituelle du travail. En effet, en 1989, seulement 56 % de l'ensemble de la main-d'oeuvre montréalaise travaillait généralement en français et 63 % des travailleurs de langue maternelle française affirmaient travailler généralement en français.

Bref, si ces constats montrent que le statut des francophones s'est amélioré et que le français a fait des gains importants, il faut aussi ajouter que les francophones n'occupent pas encore toute la place qu'ils devraient et que le français n'est pas encore devenu la langue normale et habituelle de travail dans la région métropolitaine de Montréal.

Pour de plus amples renseignements, consulter :

Le français, langue commune - Enjeu de la société québécoise, rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française, ministère de la Culture et des Communications, Québec, 1996, chap. 3.1, p. 63 - 77.

[Haut de la page](#)

Québec 

[Secrétariat](#)[La langue française](#)[Corpus lexicaux](#)[Publications](#)[Brochures](#)[Rapports](#)[Liens](#)

Rapports

[Retour](#)

LA FRANCISATION DES ENTREPRISES

La francisation des milieux de travail est, à l'intérieur de l'aménagement linguistique du Québec, un objectif important et c'est pour cette raison que la Charte de la langue française comporte des dispositions structurelles et législatives très précises relativement à cette question. Dix-huit ans après l'adoption de la Charte, une évaluation s'imposait. Il en ressort que le processus de certification des entreprises de 50 personnes ou plus a tendance à plafonner, qu'il constitue une approche à portée limitée et que, de ce fait, les efforts de francisation doivent être poursuivis. Quant aux entreprises de 10 à 49 personnes, elles ne sont pas tenues par la loi de se conformer aux exigences de la certification

LA CERTIFICATION DES ENTREPRISES DE 50 PERSONNES OU PLUS

Un processus qui a tendance à plafonner

Dix-huit ans après l'adoption de la Charte, il y a encore 22 % des entreprises de 50 personnes ou plus qui ne détiennent pas de certificat de francisation. Et on constate que, depuis 1990, seulement 7 % de l'ensemble des entreprises ont obtenu leur certificat, ce qui constitue un progrès moyen annuel de moins de deux points de pourcentage.

Une approche à portée limitée

Le processus actuel a avant tout porté sur la francisation institutionnelle des entreprises (affichage, imprimé des formulaires, manuels internes, avis et notes de service, etc.), sans vraiment toucher le travailleur dans tous les aspects de la communication au travail. Il n'a pas non plus réussi à assurer l'utilisation effective du français et, en particulier, de la terminologie française par le travailleur.

De là, il apparaît que les efforts de francisation doivent être poursuivis pour arriver à faire du français la langue normale du travail et qu'il faut redynamiser le processus de francisation des entreprises en mettant à contribution les

employeurs et les syndicats, en francisant les technologies de l'information et les normes techniques, en incitant les travailleurs allophones à travailler en français et en misant sur une plus grande maîtrise du français technique.

LE CAS DES ENTREPRISES DE 10 À 49 PERSONNES

Les entreprises de 10 à 49 personnes ne sont pas assujetties comme les grandes à un processus de francisation. Par ailleurs, on a pu constater que, dans leurs communications écrites et orales, les travailleurs des petites entreprises ont tendance à utiliser plus le français que ceux des grandes entreprises. Cela étant, selon le Comité interministériel, les petites entreprises ne devraient pas être soumises au processus de certification actuellement prévu pour les grandes entreprises et, si on pense à intervenir auprès de ces entreprises, il faudrait plutôt concevoir un processus de francisation qui soit adapté à leur environnement et à leurs besoins spécifiques.

Pour de plus amples renseignements, consulter :

Le français, langue commune - Enjeu de la société québécoise, rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française, ministère de la Culture et des Communications, Québec, 1996, chap. 3.2, p. 79 - 92.

[Haut de la page](#)

Québec 

[Secrétariat](#)[La langue française](#)[Corpus lexicaux](#)[Publications](#)[Brochures](#)[Rapports](#)[Liens](#)

Rapports

[Retour](#)

LA LANGUE DU COMMERCE ET DES AFFAIRES

La Charte de la langue française a consacré son chapitre VII aux dispositions relatives à l'affichage, à la publicité commerciale et à la présentation des produits en français. Dix-huit ans après, il convenait de se demander si le français était devenu la langue de l'affichage, la langue de présentation des produits et la langue d'accueil et de service.

Langue de l'affichage

D'après une étude effectuée en 1995, 39 % des commerces de l'Île-de-Montréal affichent exclusivement en français; et 71 % présentent une image linguistique où le français est nettement majoritaire, c'est-à-dire où au moins 66 % des messages de la façade sont uniquement en français.

On a aussi constaté que 87 % des messages commerciaux de l'Île-de-Montréal sont rédigés en français (80 % en français seulement et 7 % bilingues).

Enfin, le taux de conformité (à la loi et aux règlements) de l'affichage dans les commerces est de 58 %, dans l'ensemble de l'Île-de-Montréal. Cela qui signifie qu'il y a 42 % des commerces dont au moins un des messages (sur une possibilité moyenne de 9 messages par commerce) est non conforme.

Langue d'accueil et de service

L'accueil en français est majoritaire dans tous les types de commerces et dans toutes les zones de l'enquête qui a été menée en 1995. On remarque que l'usage du français est resté stable ou a progressé de 1988 à 1995 dans l'ensemble des zones d'observation.

En 1995, la possibilité de se faire servir en français est quasiment généralisée dans toutes les zones d'observation. Les consommateurs réussissent à se faire servir en français dans 95% à 100 % des commerces visités.

Langue de présentation des produits

Une analyse des plaintes adressées à l'Office de la langue française en 1994-1995 révèle que 20 % de ces plaintes avaient trait à l'étiquetage, à l'emballage et aux modes d'emploi des produits où l'anglais est utilisé seul ou l'emporte sur le français.

Pour de plus amples renseignements, consulter :

Le français, langue commune -Enjeu de la société québécoise, rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française, ministère de la Culture et des Communications, Québec, 1996, chap. 3.3, p. 93 - 103.

[Haut de la page](#)

Québec 

[Secrétariat](#)[La langue française](#)[Corpus lexicaux](#)[Publications](#)[Brochures](#)
[Rapports](#)[Liens](#)

Rapports

[Retour](#)

LA LANGUE DE L'ADMINISTRATION ET DES ORGANISMES PARAPUBLICS

La préoccupation du gouvernement du Québec face au rôle exemplaire et au comportement que doit avoir l'Administration dans le renforcement de l'usage et de la qualité du français est toujours aussi actuelle. La Charte de la langue française consacre son chapitre IV à la langue de l'Administration, mais d'autres chapitres et d'autres articles la concernent aussi. La généralisation du français voulue par la loi dans les ministères et les organismes gouvernementaux, ainsi que dans les organismes faisant partie des réseaux (organismes municipaux, organismes scolaires et établissements de santé et de services sociaux), n'est pas encore atteinte de façon pleinement satisfaisante. Dans ce contexte, il était aussi important de s'intéresser à la vérification de la connaissance du français auprès des candidats à une fonction dans l'Administration et des membres des ordres professionnels.

La généralisation du français dans les ministères et les organismes gouvernementaux

Plusieurs moyens ont été mis en place pour assurer la généralisation du français au sein des ministères et des organismes gouvernementaux. Il y a le recours à un processus de certification, l'adoption par chaque ministère ou organisme d'une politique linguistique, ainsi que l'adoption par le gouvernement d'une politique d'achat en français et d'une politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

Même si la plupart des ministères et organismes gouvernementaux détiennent un certificat de conformité et que le français est bel et bien la langue de travail des fonctionnaires entre eux, ce n'est pas encore la langue d'usage dans toutes les activités de l'Administration.

Dix-huit ans après la décision du Conseil des ministres de 1977, moins du tiers des ministères et des organismes gouvernementaux se sont pourvus d'une politique linguistique ou sont en voie de le faire.



En 1995, sur les 152 ministères et organismes gouvernementaux concernés, 44 déclaraient posséder une clause linguistique d'achat s'inspirant de la politique d'achat adoptée par le gouvernement québécois.

Une analyse des données tirées des premiers bilans soumis dans le cadre de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information montre que le français n'est pas encore aussi généralisé qu'il le devrait en ce qui a trait à l'environnement de travail offert par les ministères et les organismes gouvernementaux concernés, et aux bases de données, où il y a souvent absence des signes diacritiques du français.

Bref, l'usage du français est généralisé dans les ministères et les organismes gouvernementaux, mais il ressort aussi que dans ces ministères et organismes, on utilise le français et l'anglais dans les communications orales selon la langue des interlocuteurs, sans faire de distinction entre les citoyens et les personnes morales et ce, sans avoir véritablement de balises.

La généralisation du français dans les organismes municipaux, les organismes scolaires et les établissements de santé et de services sociaux

Plusieurs moyens ont été mis en place pour assurer la généralisation du français dans les organismes des réseaux. Entre autres, il y a le recours au processus de certification, mais il y a aussi une incitation pressante à adopter une politique linguistique adaptée à leur situation.

Le processus de certification est quasi complété dans les organismes faisant partie des réseaux : 97 % de ces organismes étaient certifiés au 31 mars 1995. Par ailleurs, il convient de souligner que ce processus a été beaucoup plus lent dans le cas des organismes "reconnus", qui, en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française, "fournissent leurs services à des personnes en majorité d'une langue autre que française". Après plus de 18 ans, seulement 77 % des organismes municipaux et 47 % des organismes scolaires "reconnus" ont reçu de l'Office de la langue française leur certificat de conformité.

Par ailleurs, ces organismes ne sont pas tenus d'adopter une politique linguistique. Ceci n'a cependant pas empêché certains organismes de répondre à l'invitation de l'Office de la langue française et, ainsi, de jouer un rôle exemplaire auprès des autres organismes.

La vérification de la connaissance du français

Comme le français est la langue officielle, la langue de l'État et la langue normale et habituelle des communications au Québec, la Charte de la langue française oblige les candidats à une fonction dans l'Administration et les membres des ordres professionnels "à avoir de la langue officielle une

connaissance appropriée à cette fonction ou à l'exercice de leur profession". Elle permet aussi la délivrance de permis temporaires et de permis restrictifs avec comme conséquence le fait que les détenteurs de ces permis peuvent exercer leur profession sans connaître suffisamment le français.

Pour de plus amples renseignements, consulter :

Le français, langue commune -Enjeu de la société québécoise, rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française, ministère de la Culture et des Communications, Québec, 1996, chap.3.4, p. 105 - 128.

[Haut de la page](#)

Québec 

[Secrétariat](#)[La langue française](#)[Corpus lexicaux](#)[Publications](#)[Brochures](#)[▶ Rapports](#)[Liens](#)

Rapports

[Retour](#)

LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT

La Charte de la langue française consacre son chapitre VIII à la langue d'enseignement, où sont présentées les dispositions relatives à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire. Le Rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française au Québec a tenté de dresser un portrait de la situation en examinant l'évolution des effectifs à l'école française et à l'école anglaise et de déterminer les effets propres à la loi 101.

Les effectifs à l'école française

La proportion des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire (secteur des jeunes) qui étudient en français est passée de 83,4 % en 1976-1977 à 90,3 % en 1994-1995. En 1971-1972, 15 % des allophones étudiaient en français. En 1994-1995, cette proportion atteignait 79 %. Neuf pour cent des élèves admissibles à l'enseignement en anglais choisissent volontairement d'étudier en français.

La proportion des nouveaux collégiens allophones qui choisissent l'enseignement en français est passée de 18 % en 1980 à 46 % en 1994.

La proportion des étudiants universitaires allophones qui choisissent une université de langue française est passée de 42 % en 1986 à 47 % en 1994.

Les effectifs à l'école anglaise

Depuis 1989-1990, l'effectif et le pourcentage étudiant en anglais se stabilisent au moment où nous connaissons le «rythme de croisière» normal de la loi 101.

Plus du tiers des élèves étudiant en anglais participent à des programmes d'immersion en langue française.

Effets de la loi 101 sur les effectifs scolaires

La diminution de l'effectif étudiant en anglais au Québec, depuis 1971-1972 s'explique à 54 % par les effets directs de la loi 101 et à 41 % par des facteurs démographiques (fécondité et migrations) et par un changement dans l'organisation scolaire (l'abolition de la septième année du primaire).

Pour de plus amples renseignements, consulter :

Le français, langue commune - Enjeu de la société québécoise, rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française, ministère de la Culture et des Communications, Québec, 1996, chap. 3.5, p. 129 - 141.

[Haut de la page](#)

Québec 

[Secrétariat](#)[La langue française](#)[Corpus lexicaux](#)[Publications](#)[Brochures](#)[▶ Rapports](#)[Liens](#)

Rapports

[Retour](#)

LA LANGUE DE L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

La question de l'immigration et de l'intégration linguistique des nouveaux arrivants à la majorité québécoise francophone a été depuis une trentaine d'années au coeur de tous les débats linguistiques au Québec. De plus, la question continue à se poser, plus particulièrement dans la région de Montréal, où est concentrée 88 % de la population immigrée. Cela étant, la connaissance du français, l'importance des transferts vers le français et l'utilisation du français au travail constituent autant d'enjeux importants de l'intégration des immigrants au Québec.

La connaissance du français

Pour la première fois, en 1991, les allophones immigrés déclaraient connaître davantage le français que l'anglais. En effet, 68 % se disaient capables de soutenir une conversation en français et 65 % en anglais.

On constate, en 1991, que cette connaissance du français est plus élevée chez les allophones arrivés depuis 1976 comparativement aux personnes allophones installées au Québec avant 1976.

Transferts linguistiques

En ce qui concerne les transferts linguistiques, c'est-à-dire l'adoption d'une langue parlée à la maison différente de la langue maternelle, on observe une amélioration de l'attraction relative du français par rapport à l'anglais.

Jusqu'en 1981, chez les allophones, 72 % des transferts linguistiques s'effectuaient vers l'anglais, et seulement 28 % vers le français. D'après le recensement de 1991, ce dernier pourcentage a augmenté à 33 %. Chez les allophones arrivés depuis 1976, l'orientation est plus élevée vers le français puisque 67 pour cent des transferts favorisent le français.

Le français au travail

En 1991, 51 % des travailleurs immigrants allophones utilisaient principalement le français au travail. La proportion était de 54 % pour les travailleurs allophones arrivés depuis 1976 et de 47 % pour ceux arrivés avant.

En conclusion, il apparaît important de mentionner qu'il y a peu de données pour suivre l'évolution linguistique de la population immigrée comme d'ailleurs de l'ensemble de la population quant à sa pratique linguistique dans les différents milieux de vie. À partir de données d'enquêtes ponctuelles réalisées au cours des dernières années, il est cependant possible de déceler une progression significative de l'usage du français dans le domaine public.

Pour plus amples renseignements, consulter : Le français, langue commune - Enjeu de la société québécoise, rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française, ministère de la Culture et des Communications, Québec, 1996, chap. 3.6, p. 143-157.

[Haut de la page](#)

Québec 

[Secrétariat](#)[La langue française](#)[Corpus lexicaux](#)[Publications](#)[Brochures](#)[▶ Rapports](#)[Liens](#)

Rapports

[Retour](#)

LANGUE DES PRATIQUES CULTURELLES

La langue française est plus qu'un simple instrument de communication. Elle est avant tout "un milieu de vie", un "mode d'être, de penser, d'écrire, de créer" comme le rappelait l'énoncé de politique de 1977 sur la langue française qui avait été présenté par le Comité ministériel permanent du développement culturel. Dans cette perspective, il est apparu important au Comité interministériel sur la situation de la langue française de vérifier si la langue française occupe la place qui lui revient dans la création et la consommation de biens culturels. Le paysage de l'offre et de la consommation des produits des médias et des produits culturels s'est transformé au cours des dernières années, tant dans l'ensemble du Québec que dans la région de Montréal. C'est la conclusion qui découle de données relatives à la lecture de livres, au tirage et à la lecture des quotidiens, à l'écoute des médias électroniques et à la production de films et au visionnement de vidéocassettes.

La lecture de livres

Les allophones lisent maintenant plus de livres en français qu'en anglais : la proportion de lecteurs allophones lisant surtout des livres en français est passée de 31 %, en 1989 à 42,5 % en 1994, alors que celle des lecteurs lisant surtout des livres en anglais a baissé, de 44 % en 1989 à 34 % en 1994.

La proportion d'anglophones qui lisent des livres en français a augmenté de 5 points entre 1989 et 1994.

Le tirage et la lecture des quotidiens

Entre 1970 et 1990, le tirage des quotidiens de langue française a connu une augmentation de 24 %, alors que celui des quotidiens de langue anglaise a baissé de 45 %.

La préférence des allophones va toujours à la lecture du quotidien anglophone de Montréal.

L'écoute de la radio

L'écoute de la radio francophone par les francophones a augmenté depuis 1990. Par exemple, en 1993, dans la région de Montréal, 87,5 % des heures d'écoute radiophonique des francophones allaient vers des stations qui diffusent en français, comparativement à 84 % en 1990.

L'écoute de la télévision

À Montréal, les francophones consacrent 82 % de leur temps d'écoute à la télévision francophone et 13 % à celle en anglais. Les anglophones, pour leur part, allouent 88 % de leur temps d'écoute à la télévision de langue anglaise et 4 % à la télévision de langue française.

La production de films et le visionnement de vidéocassettes

Depuis 1988, la place occupée par les projections cinématographiques en français sur les écrans des cinémas et des ciné-parcs s'améliore. Alors que 55 % des projections étaient en français en 1988, elles ont atteint 66 % en 1994.

Au cours de la période de 1987 à 1994, la proportion des spectateurs de films sur vidéocassettes louées qui regardent des films exclusivement en version française a été croissante. Elle était de 45 % en 1987; elle est passée à 61 % en 1994. En contrepartie, la proportion de spectateurs regardant des films sur vidéocassettes en version anglaise ou dans les deux langues va en décroissant.

Pour de plus amples renseignements, consulter :

Le français, langue commune -Enjeu de la société québécoise, rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française, ministère de la Culture et des Communications, Québec, 1996, chap. 3.7, p. 159 - 167.

[Haut de la page](#)

Québec 

[Secrétariat](#)[La langue française](#)[Corpus lexicaux](#)[Publications](#)[Brochures](#)[▶ Rapports](#)[Liens](#)

Rapports

[Retour](#)

LE FRANÇAIS DANS LA MONDIALISATION DES ÉCHANGES ET DE L'INFORMATION

Le contact avec les technologies de l'information et la mondialisation des échanges ne sont plus le fait de quelques experts. De plus en plus de gens occupent un emploi d'ordre informationnel ou utilisent des produits informatisés, ne serait-ce qu'à travers les jeux vidéos, les réseaux inforoutiers et les différentes bases de données informatisées. Les échanges économiques ont tendance à s'élargir à des aires de plus en plus vastes. Enfin, le monde de la normalisation est en profonde mutation. Tout cela n'est pas sans effet sur la place du français dans cet important secteur d'activités.

Emplois d'ordre informationnel

Plus de la moitié (54 %) des travailleurs occupent des emplois d'ordre informationnel : ils ne manipulent plus des biens physiques ni de la matière première, mais effectuent plutôt des opérations de traitement et de stockage, de recherche, de transmission et de diffusion de l'information. Donc, l'outil premier de ces travailleurs devient la langue et, pour remplir les fonctions qui leur incombent, ils ont besoin et vont de plus en plus avoir besoin de posséder une langue de qualité ainsi que la maîtrise de la langue écrite.

Jeux vidéos

Plus de 90 % des jeux vidéos (sur consoles) offerts dans les grands magasins de Montréal sont en langue anglaise uniquement. Et il semble que, dans l'offre et la distribution de tels produits, le Québec ne soit pas considéré comme un marché francophone.

Réseaux inforoutiers

Les réseaux inforoutiers font de plus en plus partie du paysage familier des Québécois : de 100 000 à 300 000 personnes naviguent sur Internet au Québec et 19 % des personnes de 12 ans et plus sont entrées en contact au moins une fois avec Internet ou un autre réseau de ce type. Dans quelle

langue utilise-t-on ces réseaux de communication? Utilise-t-on les outils disponibles en français ?

Bases de données informatisées

Environ 80 % des 8000 bases de données informatisées et 62 % des docs disponibles dans le monde sont en anglais.

Échanges économiques

Si les grands traités commerciaux ont jusqu'à maintenant été limités aux pays limitrophes, il ne serait pas étonnant de les voir s'élargir à des aires plus vastes. Un tel phénomène risque de conférer à l'anglais un statut de lingua franca, même si les exigences en matière de langue française ne contreviennent pas aux dispositions des accords commerciaux.

Monde de la normalisation

Les normes peuvent être publiées dans une ou plusieurs langues officielles, mais il semble bien que, selon les domaines, le plurilinguisme des textes normatifs est plus ou moins respecté. D'ailleurs, depuis quelques années, dans le domaine des technologies de l'information, la version française est le plus souvent facultative.

De plus, on observe que, dans le cadre de l'ALENA, l'harmonisation supranationale des normes techniques imposées aux entreprises (processus de production, contrôle de qualité et normes des NTIC) se fait en anglais.

Pour de plus amples renseignements, consulter :

Le français, langue commune - Enjeu de la société québécoise, rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française, ministère de la Culture et des Communications, Québec, 1996, chap. 3.8, p. 169 - 179.

[Haut de la page](#)

[Secrétariat](#)[La langue française](#)[Corpus lexicaux](#)[Publications](#)[Brochures](#)[▶ Rapports](#)[Liens](#)

Rapports

[Retour](#)

LA QUALITÉ ET LA MAÎTRISE DE LA LANGUE

Cette question de la qualité et de la maîtrise de la langue fait de plus en plus l'objet de discussions. Il est donc apparu important au Comité interministériel sur la situation de la langue française d'essayer de faire le point sur cette question. Ainsi, malgré le fait qu'il n'y a pas eu d'évaluation globale de cette question, il importait de faire état des connaissances relatives à la norme du français, à l'enseignement du français et à la qualité du français en milieu de travail.

La norme du français

Il existe un consensus implicite dans la population sur ce qu'est ou doit être la norme du français au Québec, à savoir un français standard, avec ses particularités québécoises, que l'école doit enseigner et qu'on devrait retrouver dans les médias écrits et électroniques.

L'enseignement du français

Une importante recherche sur le français écrit révèle que les élèves québécois francophones se situent au même niveau que les jeunes Français ou les jeunes Belges, pour le «discours» lui-même (idées, imagination, structure du texte). Cependant, en ce qui a trait aux aspects formels de la langue (précision des termes, construction de la phrase, ponctuation, orthographe, grammaire), ils arrivent en troisième place, après les Belges et les Français.

La qualité de la langue en milieu de travail

Une partie significative de la formation professionnelle et technique donnée dans les établissements français, surtout dans l'enseignement supérieur, fait appel à un matériel didactique et à des terminologies de langue anglaise.

On observe chez les travailleurs une méconnaissance notable de la terminologie française technique. De là, il apparaît que des efforts seraient nécessaires pour favoriser son implantation et son utilisation auprès des

travailleurs.

Pour plus amples renseignements, consulter :

Le français, langue commune - Enjeu de la société québécoise, rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française, ministère de la Culture et des Communications, Québec, 1996, chap. 4, p. 181 - 205.

[Haut de la page](#)

Québec 